



Strasbourg, 20 mars 2017

CEP-CDCPP (2017) 18F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDCPP

9^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de Chypre
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2017-2019

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
23-24 mars 2017

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la Gouvernance démocratique*

La Conférence est invitée à :

- considérer le Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019, faire toute proposition éventuelle, et à l'adopter.

Projet de Programme de travail pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant tous les deux ans les **Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage** (une référence devrait être mentionnée dans le mandat du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage - CDCPP) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs **Réunions du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention** ;
3. Maintenant le **Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6)**, et engager sa troisième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux sur les politiques publiques des Parties à la Convention ;
4. Poursuivant l'organisation des **Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe** dans le cadre de **l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe** et des **Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage** ;
5. Poursuivant l'élaboration de **Rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres** sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés (les eaux intérieures et maritimes seront prises en considération) ;
6. Mettant en place un **Groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage, droits et des responsabilités de chacun »**, en vue de préparer un projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres ;
7. Promouvant des **synergies** sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux **débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat**.

Note : Le Programme de travail se propose de couvrir la période comprise entre les 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

**Projet de Plan d'action pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
2017-2019**

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
- Contribution à la préparation de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 10-12 mai 2017, et des réunions de son Bureau, Strasbourg, 7-8 mars 2017 et (autres dates à confirmer) ;
- Mise en place du Groupe de travail « *Paysage, droits et des responsabilités de chacun* », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- [Contribution à la préparation de la 7^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 2018 et des réunions de son Bureau] ;
- [Préparation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 2019].

Documentation :

- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Organisation de la 19^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale* », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Organisation de la 22^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et l'eau* », Séville, Espagne (dates à confirmer) ;
- Organisation de la 23^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (sujet à confirmer)* », Suisse, (thème et dates à confirmer).
- Préparation de Rapports CEP sur « *Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international* » (sur la base du Système d'information ELC L6) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage des espaces ruraux : thématiques générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs de pierre sèche, haies...)* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)...* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage péri-urbain et qualité de vie* ».

Documentation :

- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « *Dimensions du paysage* » ;
- Publication des actes de la 18^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysages durables et économie : de l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014.

3. Mise en œuvre de l'article 6 A « Mesures particulières - Sensibilisation »

- Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue *Futuropa* sur *Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* (N° 4, 2017/2018) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (journées, fin de semaine, mois, année, festival...).

Documentation :

- Diffusion de la revue *Futuropa*, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « *Paysage et espaces publics : l'échelle humaine* » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6 B « Mesures particulières - Formation et Education »¹

- Organisation de la 21^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation* », Calabre, Italie (dates à confirmer) octobre 2018 ;
- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « *Paysage et éducation* » (CEP-CDCPP (2013) 9).

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat.

¹ Lors de sa réunion du 3 octobre 2015, le Groupe de travail de la CEP a considéré le suivi à donner aux décisions de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage concernant le développement du matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement secondaire et a décidé que la nécessité et la forme du travail à développer serait fondée sur les données collectées dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (CEP-CDCPP-WG (2015) 37E).

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage <http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage> ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage).

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16^e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Le paysage et la coopération transfrontalière* » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation d'une exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
- Préparation de CEP Projet de Résolution sur « *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe* » ;
- Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, 2016-2017 - préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Publication sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Projets de la 5^e Session du Prix) ;
- Organisation du 20^e Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017* », juin 2018 ;
- Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage <http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance> ;
- Organisation de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, 2018-2019.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Diffusion et traductions de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

*